Hydro Québec

Par courriel et poste

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Téléc. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

Le 31 octobre 2018

Me Steve Cadrin
DUFRESNE HÉBERT COMEAU INC.
1200, boul. Chomedey, bureau 400
Laval (Québec) H7V 3Z3

OBJET : Demande du Transporteur relative à la construction d'une ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay (R-4052-2018)
-et-
Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs (R-4045-2018)
Notre dossier : R055390 YF

Cher confrère,

La présente donne suite à votre demande de consultation et d'usage à l'audience du dossier R-4045-2018, pour le compte de votre cliente, des pièces confidentielles identifiées sous les cotes HQT-2, Document 1, Annexe 1 (B-022) et HQT-3, Document 3.1, Annexe 1 (B-039) déposées dans le dossier R-4052-2018 mentionné en objet.

Tel que requis, veuillez trouver ci-joint un *Engagement de confidentialité et de non-divulgation* que les personnes énumérées ci-après et vous devrez signer afin de consulter et utiliser en audience du dossier R-4045-2018, les documents confidentiels :

- M. Marcel-Paul Raymond ; et,
- Me Steve Cadrin.

Cette consultation se fera sous la supervision des représentants et dans les locaux de la Régie de l'énergie (« la Régie ») selon la pratique établie pour de telles matières.

À cet effet, nous vous prions de nous transmettre une copie de l'*Engagement de confidentialité et de non-divulgation* dûment signé pour notre dossier et de nous indiquer quand vous et la personne ci-haut décrite, vous rendrez à la Régie pour consulter les documents confidentiels.

Nous vous demandons de produire l'original de l'*Engagement de confidentialité et de non-divulgation* au dossier R-4045-2018 de la Régie et ce, avant toute consultation ou usage en audience des documents confidentiels.

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

R É G I E D E L ' É N E R G I E

NO : R-4045-2018

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q. c. H-5) ayant son siège social au 75, René-Lévesque Ouest, dans la cité et district de Montréal, province de Québec

Demanderesse

DEMANDE DE FIXATION DE TARIFS ET CONDITIONS DE SERVICE POUR L'USAGE CRYPTOGRAPHIQUE APPLIQUÉ AUX CHAÎNES DE BLOCS

Engagement de confidentialité et de non-divulgation

ENTRE: **HYDRO-QUÉBEC**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q., c. H-5) ayant son siège social au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, à Montréal, province de Québec, H2Z 1A4

Demanderesse dans le dossier R-4045-2018 ;

ET: **L'ASSOCIATION HÔTELLERIE QUÉBEC** 450, Chemin de Chambly, bureau 100, Longueuil, province de Québec, J4H 3L7

ET: **L'ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU QUÉBEC** 6880, Louis-H. Lafontaine, Montréal, province de Québec, H1M 2T2

Intervenantes dans le dossier R-4045-2018.

ATTENDU que le présent engagement s'applique dans le cadre des dossiers numéros R-4052-2018 et R-4045-2018 de la Régie de l'énergie (ci-après, la « Régie ») ;

ATTENDU qu'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») a transmis sous pli confidentiel à la Régie, dans le dossier R-4052-2018, les pièces sous les cotes HQT-2, Document 1, Annexe 1 (B-022) et HQT-3, Document 3.1, Annexe 1 (B-039) (ci-après, les « Documents confidentiels ») ;

MPR	SC

ATTENDU que la Régie, se prononcera par sa décision dans le dossier R-4052-2018 à l'égard de la demande d'interdiction de divulgation des Documents confidentiels du Transporteur ;

ATTENDU que l'Association hôtellerie Québec et l'Association des restaurateurs du Québec (ci-après, « AHQ-ARQ »), à titre d'intervenantes, souhaitent consulter les Documents confidentiels ;

ATTENDU que le Transporteur déposera sous pli confidentiel les Documents confidentiels dans le dossier R-4045-2018 ;

ATTENDU que l'AHQ-ARQ, à titre d'intervenantes, souhaitent utiliser lors de l'audience du dossier R-4045-2018 les Documents confidentiels ;

ATTENDU que le Transporteur, dans le contexte du présent dossier, consent à divulguer de façon restreinte à AHQ-ARQ par le biais de ses représentants (ci-après, les « Personnes autorisées ») le contenu des Documents confidentiels, toute version révisée de ces Documents confidentiels, y incluant les réponses à des demandes de renseignements reliées au contenu des Documents confidentiels, en considération des engagements décrits ci-dessous ;

ATTENDU que, selon la pratique usuelle, la Régie mettra à la disposition des Personnes autorisées dans le cadre du présent dossier une copie des Documents confidentiels pour fins de consultation uniquement, selon les conditions prévues à la présente ;

ATTENDU que la consultation des Documents confidentiels s'effectuera uniquement dans les bureaux de la Régie à Montréal, dans un endroit désigné par elle à cette fin.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1) Le préambule fait partie intégrante des présentes.

2) L'accès aux Documents confidentiels est restreint aux Personnes autorisées suivantes:

   i) M. Marcel-Paul Raymond (consultant externe) ;
   ii) Me Steve Cadrin (avocat des intervenantes).

3) Les Personnes autorisées ne doivent utiliser les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels que dans le cadre des dossiers numéros R-4052-2018 et R-4045-2018, sans en dévoiler publiquement le contenu.

4) Aucune reproduction de quelque nature que ce soit des Documents confidentiels ne sera permise lors de la consultation par les Personnes autorisées.

5) Lors de la consultation des Documents confidentiels, les Personnes autorisées pourront prendre des notes qu'aux seules et uniques fins de leur participation au présent dossier et devront prendre toutes les mesures nécessaires afin que ces notes soient sous leur contrôle exclusif en tout temps et que personne d'autre n'y ait accès ou ne puisse en prendre connaissance. Les notes devront être détruites dès que la Régie aura rendu sa décision finale dans le présent dossier.

MPR	SC

6) Aucun magnétophone, dictaphone, téléphone cellulaire ou tout autre appareil de communication ou de reproduction ne sera autorisé lors de la consultation des Documents confidentiels par les Personnes autorisées.

7) Les successeurs, les mandataires, les préposés et ayants droit des Personnes autorisées, ainsi que leurs mandants, sont liés et tenus de respecter le présent engagement.

8) Le présent engagement prend effet à la date de sa signature et demeure en vigueur pour une période sans restriction quant à sa durée sous réserve de la décision de la Régie dans le dossier R-4052-2018.

9) Les Personnes autorisées qui se sont vues accorder l'accès aux Documents confidentiels en vertu de la présente doivent souscrire à l'engagement solennel suivant :

(suite page 4)

MPR	SC

ENGAGEMENT SOLENNEL

Je, soussigné, Marcel-Paul Raymond, personne autorisée par l'AHQ-ARQ dans le cadre des dossiers numéros R-4052-2018 et R-4045-2018, demande l'accès aux Documents confidentiels déposés par le Transporteur et je m'engage :

a) à n'utiliser les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des Documents confidentiels qu'aux seules fins de mes fonctions exécutées dans le cadre des dossiers en cause;
b) à ne pas révéler les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des Documents confidentiels à aucune autre personne sans l'autorisation de la Régie ou du Transporteur;
c) à ne pas reproduire, de quelque façon que ce soit, les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des Documents confidentiels;

Je reconnais par la présente que la divulgation de ma part de certains ou de tous les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels auxquels j'ai eu accès pourrait résulter en des dommages importants pour le Transporteur ou sa clientèle.

Signé à MONTREAL, ce 1 ème jour du mois NOV. 2018
Signature : _____
Nom : M. Marcel-Paul Raymond
Adresse : 110-2200 Harriet-Quimby, Saint-Laurent, province de Québec, H4R 0L2
Téléphone :

À titre de procureur de l'AHQ-ARQ, je déclare être soumis à l'engagement solennel précédemment décrit et j'atteste la signature de l'*Engagement de confidentialité et de non-divulgation* par M. Marcel-Paul Raymond.

Signé à MONTREAL, ce 1 ème jour du mois NOV. 2018
Signature : _____
Nom : Me Steve Cadrin
Adresse : 1200, boul. Chomedey, bureau 400, Laval, province de Québec, H7V 3Z3
Téléphone : 514 392-5725